AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-3-74 728036

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

ABONNEMENT ANNUEL

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE

RÉGISSEUR RECETTES-AVANCES - D.D.A. PROTECTION DES VÉGÉTAUX, 47 Rue Paul-Doumer, 93100 MONTREUIL s/BOIS - 287 76-71

30 F.

C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN N° 3 - 12 MARS 1974

CULTURES FRUITIERES

TAVELURE DU POIRIER

Dans les vergers attaqués l'an dernier par la Tavelure, des contaminations peuvent se produire à partir des pustules chancreuses sur rameaux. Dans ces vergers, un traitement est nécessaire dès que les bourgeons ont atteint le stade C3. Dans les autres, attendre que les périthèces soient arrivés à maturité. Il est préférable d'employer un produit cuprique, surtout dans les plantations atteintes de Pseudomonas (250 g de cuivre métal par hl).

DIVERS :

CLOQUE DU PECHER : la période de sensibilité n'est pas terminée.

ANTHONOME DU POMMIER : un traitement ne se justifie que dans les vergers attaqués l'année dernière; les bourgeons doivent être protégés pendant toute la période qui s'étale entre les stades B et D.

PSYLLES DU POIRIER : des pontes ont été déposées avant la période de froid; toute intervention est actuellement inutile.

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER : il est possible de lutter contre cet insecte avec les colorants nitrés, les huiles jaunes et les oléoparathions quand la majorité des boutons floraux se situent entre le gonflement des bourgeons et l'apparition des boutons au sommet de ces bourgeons.

GRANDES CULTURES

TRAITEMENTS DU SOL : 1°- BETTERAVE SUCRIERE, le tableau I de notre dernier bulletin comporte une erreur au sujet du Chlorméfos. Pour ce produit, en ce qui concerne les Atomaires, les Blaniules et les Scutigerelles, il faut lire : + + + ? au lieu de +. Le reste est sans changement.

2°- POMME DE TERRE : voir le tableau au verso.

CULTURES LEGUMIERES

TRAITEMENTS DU SOL : les abonnés trouveront dans la liste jointe à ce bulletin, les produits utilisables en traitement du sol ou en enrobage des semences (Mouche de l'Oignon) pour lutter contre les Mouches de la Carotte et de l'Oignon.

MALADIES DES TACHES ROUGES DU FRAISIER : une bonne précaution est la destruction des feuilles âgées et malades. Contre cette maladie un premier traitement est à réaliser au stade 1ère nouvelle feuille étalée avec une bouillie à base de Manèbe à la dose de 240 g de matière active/hectolitre.

REABONNEMENTS : ce bulletin est le dernier que recevront les personnes n'ayant pas renouvelé leur abonnement.

L'Ingénieur et le Technicien chargés des Avertissements Agricoles
H. SIMON et R. MERLING

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
R. SARRAZIN

Imprimerie de la Station Région Parisienne - Directeur - Gérant: L. BOUYX

1/03/74

INSECTICIDES UTILISABLES EN TRAITEMENT DU SOL SUR CULTURES DE POMMES DE TERRE

Matière active	m.a./ha en plein	Produit commercial	Observations
CHLORPYRIPHOS	3 kg - taupins 5 kg - vers blancs	DURSBAN - BASF et LA QUINOLEINE microgranulés à 5 %.	1,5 à 2 kg de m.a./ha en localisation. Efficace sur taupins, vers blancs et scutigerelles.
DIAZINON	10 kg	BASUDINE) microgranulés à CHIMACDIAZO) 10 % et liquide.	N'a jamais donné de bons résultats dans nos essais.
FONOFOS	4 kg	DYFONATE - PROCIDA microgranulés à 5 % et liquide.	1,5 kg/ha de m.a. (microgranulés) en localisation. Efficace sur taupins, vers blancs et scutigerelles.
PARATHION	10 kg	Formulations poudres ou liquides	Ces formulations, en général, donnent des résultats irréguliers la persistance d'action étant parfois insuffisante.
	5 kg	Microgranulés à 5 %.	1,5 à 2 kg de m.a./ha en localisation. Efficace sur taupins et vers blancs.
TRICHLORONATE	5 kg	PHYTOSOL - BAYER, granulés(2,5%) et microgranulés(5%) ou liquide.	1,5 à 2 kg de m.a. (granulés) par hectare en localisation. Efficace sur taupins et vers blancs.
PHOXIME	5 kg	VOLATON - BAYER, AGRIDINE - SEDAGRI, microgranulés à 5 %.	1,5 kg de m.a./ha en localisation. Efficace sur taupins, vers blancs et scutigerelles.
LINDANE	1,5 kg	Formulations diverses.	Efficace sur taupins et vers blancs. Délai de plusieurs mois nécessaire entre l'application et la plantation des pommes de terre.

NOTE : le traitement du sol en cultures de pommes de terre est généralement lié au problème "Taupins", problème pratiquement sans incidence dans notre région actuellement:

+ en cas de fortes populations de larves (plus de 600 000 à l'ha), seul le Lindane est suffisamment efficace, mais compte tenu du goût qu'il peut communiquer, un délai de plusieurs mois est nécessaire entre l'application du produit et la plantation;

+ l'utilisation de tous les autres produits doit se limiter aux sols moyennement infestés.

- D'une façon générale, les formulations liquides ou poudres mouillables ne donnent pas satisfaction.
- La qualité de la protection est fonction de la régularité de l'épandage.

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1974

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LISTES ÉTABLIES PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
* thiométon
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

benzomate
chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g + 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

P 329

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

* bénomyl	manèbe : 160 g
captafol : 100 g	* méthylthiophanate
captane : 150 g	oxyquinoléate de cuivre : 80 g
carbatène : 200 g	propinèbe : 200 g
* carbendazim	soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
dichlone : 50 g	thirame : 200 g
dithianon : 50 g	zinèbe : 200 g
doguadine : 70 g	zirame : 180 g
folpel : 100 g	
mancozèbe : 160 g	

association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

* benomyl
binapacryl : 50 g
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
drazoxolon : 40 g
* méthylthiophanate
soufres fluents en poudrage
soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal

captafol : 120 g	thirame : 175 g
captane : 250 g	zirame : 175 g
ferbame : 175 g	

association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

colorants nitrés : 600 g
dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
* huile d'anthracène + fluénétil + huile minérale
huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

* acéphate	mévinphos : 50 g
azinphos éthyl et méthyl : 40 g	parathion éthyl : 20 g
bromophos : 50 g	parathion méthyl : 30 g
carbaryl : 120 g	parathion éthyl et méthyl : en poudrage
carbaryl : en poudrage	phosalone : 60 g
dialifor : 75 g	phosalone : en poudrage
diazinon : 25 g	* tétrachlorvinphos
diazinon : en poudrage	
* dichlorvos	
fénitrothion : 50 g	
malathion : 75 g	
malathion : en poudrage	
méthomyl : 37,5 g	
méthidathion : 30 g	

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g	parathion méthyl : 30 g
carbophénothion : 30 g	phenkapton : 20 g
* dialifor	phosalone : 60 g
diazinon : 25 g	phosalone : en poudrage
diéthion : 75 g	prothoate : 30 g
malathion : 75 g	
méthidathion : 40 g	
parathion éthyl : 25 g	

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g	oxydéméton méthyl : 25 g
formothion : 40 g	vamidothion : 50 g
* monocrotophos	

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g	tétradifon : 16 g
chlorofénizon : 50 g	* tétrasul
fénizon : 50 g	

composés halogénés

* bromopropylate	dicofol : en poudrage
dicofol : 50 g	

quinoxaline

thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

* benzomate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain
chlorfénéthol + chlorfensulfide 37,5 g + 37,5 g

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 175 g
carbatène : 300 g (raisin de table)

dichlofluanide : 125 g	mancozèbe : 280 g
folpel : 150 g	manèbe : 280 g
folpel : en poudrage	propinèbe : 280 g
* mancopper	zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

captafol : 180 g	mancozèbe : 280 g
captane : 175 g	manèbe : 280 g
dichlofluanide : 250 g	propinèbe : 280 g
folpel : 175 g	zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

* bénomyl
* captane
* carbendazim
* dichlofluanide
* folpel (pulvérisation et poudrage)
* méthylthiophanate
* thirame

Oïdium :

* bénomyl
* dichlofluanide

dinocap : 30 g

dinocap : en poudrage

* méthylthiophonate

soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur

soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur

soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur

soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

dinoterbe : 600 g

huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 625 g d'arsenic

colorants nitrés : 600 g

huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g

carbaryl : 75 g

carbaryl : 1 000 g en poudrage

chlorfenvinphos : 25 g

* dioxacarb

endosulfan : 35 g

endosulfan : 600 g en poudrage

lindane : 8 g

lindane : 100 g en poudrage

méthidathion : 30 g

méthiocarbe : 100 g

phosalone : 60 g

phosalone : 800 g en poudrage

phosmet : 50 g

phosphamidon : 30 g

promécarbe : 75 g

roténone : 10 g

roténone : 100 g en poudrage

toxaphène et polychlorocamphane : 150 g

toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal

captafol : 160 g

chlorothalonil : 150 g

folpel : 150 g

mancozèbe : 160 g

manèbe : 160 g

métirame-zinc : 200 g

oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal

oxychlorure de cuivre : en poudrage

oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

oxyde cuivreux : en poudrage

propinèbe : 200 g

sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal

sulfate basique de cuivre : en poudrage

zinèbe : 200 g

association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage

lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage

malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage

méthidathion : 200 g en pulvérisation

parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage

toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage

lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage

malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage

méthidathion : 250 g en pulvérisation

parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage

phosalone : 1 000 g en pulvérisation

toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage

lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage

méthidathion : 300 g en pulvérisation

parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage

toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage

lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage

méthidathion : 500 g en pulvérisation

parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage

phosalone : 1 200 g en pulvérisation

toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

- * aldicarbe (traitement du sol)
- * carbofuran (traitement du sol)
- * dialifor
- diméthoate : 500 g
- disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
- formothion : 500 g
- isolane : 200 g
- lindane : 300 g
- mévinphos : 350 g
- oxydéméton méthyl : 200 g
- parathion éthyl : 200 g
- parathion méthyl : 300 g
- * phorate (traitement du sol)
- phosphamidon : 300 g
- vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

- * acéphate
- * aldicarbe (traitement du sol)
- azinphos éthyl et méthyl : 250 g
- * carbofuran (traitement du sol)
- diazinon : 150 g
- diméthoate : 250 g
- fenthion : 500 g
- * formétanate
- formothion : 250 g
- lindane : 300 g
- mévinphos : 350 g
- parathions : 150 g
- * phorate (traitement du sol)
- phosalone : 500 g
- phosphamidon : 200 g
- * thiométon
- toxaphène : 1 500 g
- trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

- * bacillus thuringiensis
- DDT (granulés) : 1 500 g
- * fénitrothion
- parathion
- * tétrachlorvinphos

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- bromophos : 50 g
- carbophénothion : 45 g
- diazinon : 25 g
- diazinon : 350 g en poudrage
- dichlorvos : 100 g
- diéthion : 75 g
- diméthoate : 30 g
- endosulfan : 60 g
- fénitrothion : 50 g
- fenthion : 75 g
- formothion : 40 g
- isolane : 6 g
- lindane : 30 g
- lindane : 400 g en poudrage
- malathion : 75 g
- malathion : 1 000 g en poudrage
- * méthidathion
- méthomyl : 30 g
- mévinphos : 35 g
- naled : 100 g
- nichlorfos : 50 g
- nicotine : 150 g
- * ométhoate
- parathion éthyl : 20 g
- parathion méthyl : 30 g
- parathions : 250 g en poudrage
- phosalone : 60 g
- pirimicarbe : 37,5 g
- prothoate : 30 g
- pyréthrines synergisées : 12 g
- roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

- azinphos éthyl et méthyl : 40 g
- carbophénothion : 45 g
- diazinon : 25 g
- diazinon : 360 g en poudrage
- diéthion : 100 g
- malathion : 75 g
- méthidathion : 40 g
- naled : 100 g
- parathion éthyl : 25 g
- parathion méthyl : 30 g
- phenkapton : 20 g
- phosalone : 60 g
- prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

- diméthoate : 30 g
- formothion : 40 g
- mévinphos : 35 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

- chlorbenside : 50 g
- chlorofénizon : 50 g
- fénizon : 50 g
- * propargil
- tétradifon : 16 g
- tétrasul : 40 g

composés halogénés

- dicofol : 50 g
- dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène

- binapacryl : 50 g

quinoxaline

- chinométhionate : 12,5 g
- thioquinox : 40 g

formamidine

- chlorphénamidine : 50 g

divers

- * benzomate
- dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
- * hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)

- diazinon : 30 g
- diméthoate : 50 g
- formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

- diméthoate : 30 g
- formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

- carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
- diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
- diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
- diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
- dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- * fonofos
- trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
- trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

- carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
- diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
- diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
- dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
- * fonofos (traitement du sol)
- trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

- * bénomyl
- chinométhionate : 7,5 g
- dinocap : 25 g
- dinocap : en poudrage
- * drazoxolon
- * méthylthiophanate
- * méthyrimol
- soufres fluents (poudrage)
- soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
- * thiophanate

(1) Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

*Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - * Nos Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD.*

FRANLY - 14685

Directeur-Gérant : L. BOUYX